



Envoyé en préfecture le 02/01/2025

Reçu en préfecture le 02/01/2025

Publié le

S<sup>2</sup>LOW

à rappeler dans

ID : 033-213303399-20241230-DP03333924J0025-AR

**DOSSIER : N° DP 033 339 24 J0025**

Déposé le : 01/09/2024

Par : Monsieur EVIN mathieu, Madame MARK marine

Sur un terrain sis à : 22 Chemin de la Croix Blanche à Prignac et Marcamps (33710)

Références cadastrales : 339 B 42

Nature des travaux : Extension et changement de menuiseries

Monsieur EVIN mathieu

Madame MARK Marine

7 rue des vignobles

33240 ST ROMAIN LA VIRVEE

Autorité compétente : Maire au nom de la commune

Affaire suivie par L. Bailly instructrice IADS

**OBJET : Rejet Implicite d'une Déclaration préalable**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé le 01 septembre 2024 à la mairie de Prignac et Marcamps une déclaration préalable enregistrée sous les références portées dans le cadre ci-dessus.

Lors de l'examen de ce dossier, il a été constaté qu'il était incomplet. Par courrier en date du 17/09/2024, vous avez été invité à fournir les pièces manquantes.

Celles-ci n'ayant pas été transmises dans le délai de trois mois imparti, j'ai le regret de vous faire savoir que, conformément à l'article R.423-39 du Code de l'Urbanisme, votre demande fait l'objet d'une **décision tacite d'opposition**.

Je vous rappelle que vous ne pouvez pas entreprendre vos travaux avant d'avoir obtenu une autorisation ou avant l'échéance du délai qui sera calculé à partir de la date à laquelle un nouveau dossier dûment complété sera déposé.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Prignac et Marcamps, le 30/12/2024

Le Maire,  
Francis BERARD



*La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.*